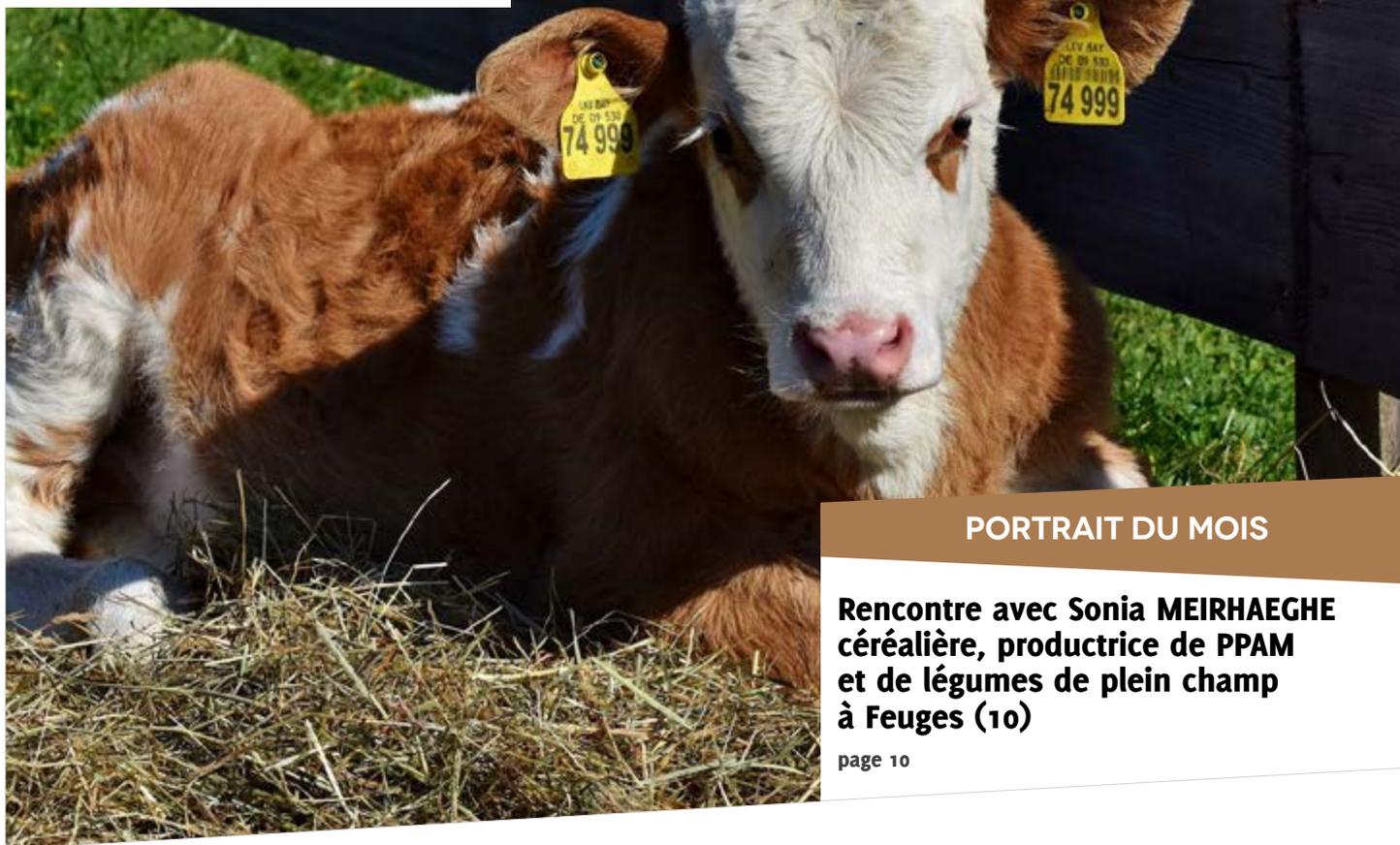


DOSSIER

Logement des veaux : où en est-on ?

page 6



PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Sonia MEIRHAEGHE céréalière, productrice de PPAM et de légumes de plein champ à Feuges (10)

page 10

ENQUÊTE SUR LES
CONSUMMATEURS
DE PRODUITS BIO DU
GRAND EST

page 3

LE RÉSEAU
BIO EN GRAND EST
SE FORME ET S'INVESTIT
SUR LE CLIMAT !

page 4

ABATTOIR MOBILE
AVEC CAISSON :
UNE PISTE POUR L'ABATTAGE
A LA FERME

page 12

FAVORISER LE PEUPLE
DE L'HERBE

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Enquête sur les consommateurs de produits bio du Grand Est p. 3

NOTRE RÉSEAU

- Le réseau Bio en Grand Est se forme et s'investit sur le climat ! p. 4
- Quoi de neuf dans les Ardennes p. 5

DOSSIER

- Logement des veaux : où en est-on ? p. 6

PORTRAIT

- Rencontre avec Sonia MEIRHAEGHE, céréalière, productrice de PPAM et de légumes de plein champ à Feuges (10) p. 10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Abattoir mobile avec caisson, une piste pour l'abattage à la ferme p. 11
- Un succès pour les producteurs en PPAM Bio du Grand-Est p. 13

BIODIVERSITÉ

- Favoriser le peuple de l'herbe ... p. 14

ANNONCES

- p. 15

AGENDA

- p. 16



Laurent COUSIN
Président
de Bio en Grand Est

Aux éleveurs :

Avec la commission élevage, nous avons initié, travaillé avec les services de la région pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des élevages aux conditions de logement des veaux. En s'appropriant ce dispositif, vous serez acteurs d'une démarche de progrès. L'exemple que le bien être de nos animaux anime nos préoccupations au quotidien quand d'autres enferment des troupeaux de plus en plus grands...

Merci à la Région pour sa réactivité, le Grand Est est la seule région à ce jour à avoir conçu ce dispositif.

Egalement, actualité très fraîche, la région et la DDRAF étudient la possibilité de mettre en place des contrats MAE Herbager d'1 an pour 2021 et 2022. Nous espérons une lisibilité très rapide du dispositif alors que la campagne de déclaration PAC vient de débiter. Ce n'est pas une aide spécifique aux éleveurs bios, aujourd'hui privé de toute mesure agro-environnementale, que j'ai plaidé en CRAEC, mais la juste et légitime possibilité d'émarger à un dispositif générique, à savoir ouvert à tous les agriculteurs. Tout simplement...

A toutes les autres filières :

C'est bien les sujets d'actualité qui ont guidé nos actions et mon implication dans les sujets évoqués ci-dessus. C'est avec la même énergie que les élus de Bio en Grand Est s'empareront de toutes problématiques émanant de vos filières si variées. N'hésitez pas à vous impliquer dans des commissions déjà existantes ou à construire. Nous allons accueillir une commission PPAM (Petites Plantes Aromatiques et Médicinales) à l'échelon Grand Est qui nous a déjà transmis des sujets à soutenir.

Bons travaux de printemps à tous...



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : Bio en Grand Est
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 39 | Avr. 2021
ISSN : 2558-7668

ENQUETE SUR LES CONSOMMATEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES DU GRAND EST

L'Agence Bio a présenté début Mars les résultats du 18^{ème} baromètre sur la consommation bio sur le thème « *Des courses à l'assiette, l'année Covid bouleverse tout, sauf les envies de bio !* ».

Ce baromètre national fait le constat que la crise sanitaire a fait progresser le nombre de consommateurs de produits bio et que ceux-ci privilégient de plus en plus les circuits courts. Les consommateurs ont été plus attentifs à ce qu'ils mangent et se sont mis à cuisiner davantage. Il est décliné par région, voici quelques chiffres pour le Grand Est.

Changement de lieu d'achats

Chez les consommateurs de produits bio du Grand Est, 2020 fut marqué par un changement des lieux d'achat de produits. Les clients ont (un peu) délaissé les grandes surfaces pour privilégier les circuits courts.

Les grandes surfaces restent tout de même le lieu d'achat principal de produits biologiques (lieux d'achat pour **68%** des consommateurs bio sondés en Grand Est), mais avec une baisse significative comparé à 2019. Dans le même temps, les achats à la ferme et aux producteurs locaux ont progressé par rapport à l'année précédente, il représente **37%** (alors que la moyenne nationale du baromètre est à **26%**). Les achats sur marché restent stables avec **30%**.

Des motivations diverses

L'une des raisons de ce succès tient à l'image positive dont bénéficient l'agriculture et les produits biologiques et cela pour plusieurs raisons : **54%** des consommateurs bio du Grand Est choisissent ces produits pour préserver leur santé. **44%** font ce choix également car ils estiment que l'agriculture bio contribue à préserver l'environnement (qualité des sols, ressources en eau...), et **41%** le font pour des raisons éthiques/sociales (juste rémunération des producteurs).

Autre enseignement intéressant du Baromètre, le prix reste un frein pour les consommateurs bio du Grand Est : les produits bio sont jugés trop chers par près des 3/4 d'entre eux, ce qui les empêche d'en consommer davantage.

Globalement, la consommation de produits bio a résisté à la crise. Et la tendance devrait même continuer d'augmenter.



Sébastien DUSOIR
sebastien.dusoir@biograndest.org

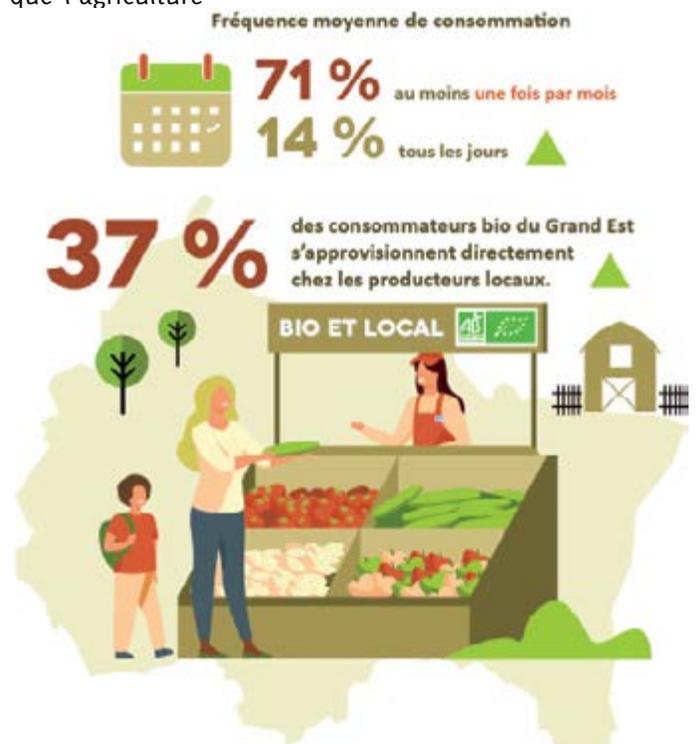
Source : Baromètre Agence Bio
selon l'étude Spirit Insight

BRÈVES

LA PROCÉDURE DES CHARTES D'ENGAGEMENTS JUGÉE CONTRAIRE À LA CONSTITUTION

Le Code rural prévoit qu'une concertation avec les personnes, ou leurs représentants, habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées par des pesticides soit réalisée pour établir des chartes d'engagement départementales relatives à l'utilisation de ces produits. Le Conseil constitutionnel vient de juger cette procédure contraire à la Constitution. Pour lui, permettre seulement à des représentants des habitants de participer à la concertation est contraire à l'article 7 de la Charte de l'environnement qui impose que « toute personne » puisse participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

La conséquence directe de cette décision est que, désormais, toute personne, qu'elle habite ou non à proximité des lieux concernés, peut participer à la concertation pour l'élaboration des chartes d'engagements départementales d'utilisation des produits phyto. Cela devrait permettre aux associations de défense de l'environnement de participer et d'être à côté des riverains dans les débats.





BRÈVES

KLIMACO : KÉSAKO ?

Klimaco, c'est le nom du nouveau projet transfrontalier auquel Bio en Grand Est participe. Sur 3 ans, avec de multiples partenaires dont la Chambre d'agriculture d'Alsace (CAA), le Landesverband Baden-Württemberg für Leistungsprüfungen in der Tierzucht (LKV) et les metteurs en marché de lait de la zone du Rhin Supérieur (Alsace, ouest du Bade-Wurtemberg), l'objectif est double :

- Identifier et partager les pratiques sur les élevages qui permettent de faire face au changement climatique.
- Établir des recommandations de production harmonisées entre les metteurs en marché à destination des producteurs qui les fournissent.

En réponse aux préoccupations actuelles de nos adhérents, ce projet Interreg nous donne l'opportunité d'aller jeter un œil chez nos voisins allemands et suisses.



Danaé GIRARD
danae.girard@biograndest.org

Projet soutenu par le Fonds européen de développement régional – FEDER



Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

LE RÉSEAU BIO EN GRAND EST SE FORME ET S'INVESTIT SUR LE CLIMAT !

Le 11 mars dernier, une douzaine de salariés de Bio en Grand Est ont été formés par trois intervenants de Solagro sur la thématique « Acquérir les bases des enjeux climatiques en agriculture ».

Les objectifs pour l'équipe étaient :

- comprendre les enjeux d'atténuation du changement climatique et de séquestration carbone,
- comprendre les enjeux d'adaptation des principaux systèmes agricoles ;
- savoir analyser et interpréter des données climatiques.

Cette journée riche en enseignements et en échanges aura permis aux salariés de se préparer à accompagner demain les agriculteurs bio sur ces aspects climat.

En effet, les agriculteurs sont de plus en plus concernés par ce sujet à mesure que les impacts du climat se font de plus en plus visibles sur les exploitations (ex : impact de la sécheresse sur les fourrages et les rendements, prolifération de ravageurs en lien avec la montée des températures...). Ainsi, 32 agriculteurs ont été accompagnés par Camille Guilloteau, en service civique à Bio en Grand Est, pour réaliser des diagnostics « Je diagnostique ma ferme » afin d'estimer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre de leur exploitation. La restitution des résultats a eu lieu le 18 mars en visioconférence et aura mobilisé pas moins de 32 personnes dont 18 producteurs. Un article consacré à cette étude sera publié dans les prochaines lettres AB.

Face à cette réelle nécessité, le réseau souhaite continuer et renforcer son accompagnement des agriculteurs bio sur ces aspects climat que ce soit au travers de diagnostics, de formations ou d'accompagnements des fermes dans la mise en place de mesures d'adaptation ou d'atténuation.



Aurélie PARANT-SONGY
aurelie.songy@biograndest.org





QUOI DE NEUF DANS LES ARDENNES ?

Agrobio 08 rencontre les collectivités : la ville de Charleville-Mézières, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache et la Communauté de Commune des Crêtes Préardennaises ont reçu les représentants de l'association pour présenter leurs projets pour l'agriculture du territoire. Des actions en partenariat se dessinent, en particulier avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, sur les thèmes de l'installation, la transmission et le climat.

Agrobio 08 et Bio en Grand Est ont proposé aux maraichers des Ardennes, et autres départements de la Région, une première journée de formation sur le thème de « Maraichage et biodiversité : comment favoriser la présence d'auxiliaires dans mes parcelles ». Après une présentation en salle, les intervenants de l'association RENARD (REgroupement des Naturalistes ARDennais) ont présenté sur La Ferme de la Binette à Verrières les aménagements effectués pour favoriser la biodiversité :



haies, mares, hôtel à insectes, nichoirs, abris pour hérisson... et les améliorations possibles. Les participants se retrouveront en mai pour une deuxième visite de ferme, notamment pour observer les insectes.



La Fête du lait bio est maintenue et aura lieu à La Ferme du Lion d'Or à Jandun le 06 juin 2021 pour permettre à tous de venir découvrir les produits bio dans une ambiance festive.



Amélie LENGRAND
agrobio08@biograndest.org

BRÈVES

BON PLAN BIO MONTE EN PUISSANCE

Lancé en 2020 lors du 1er confinement, la plateforme Bon Plan Bio monte en puissance en 2021.

Ce sont près de 450 lieux de vente de produits bio locaux qui sont déjà référencés. Nous souhaitons que cette plateforme soit la plus exhaustive possible. C'est pourquoi elle est ouverte aussi bien aux producteurs, artisans et distributeurs à partir du moment où les consommateurs y trouvent des produits bio locaux.

En parallèle une campagne de communication a débuté sur les réseaux sociaux pour promouvoir Bon Plan Bio. Epaule d'agneau confite, velouté d'asperge ou galette de pomme de terre, chaque semaine des recettes sont publiées pour donner envie aux consommateurs d'aller sur Bon Plan Bio pour trouver des produits bio locaux à cuisiner. Ces publications rencontrent un vrai succès. D'ailleurs nous sommes à la recherche de proposition de recettes. N'hésitez pas à contacter Jessica BIKADI ZOA pour nous en proposer (nous avons besoin de photos du plat aussi).

Votre contact :

jessica.bikadizoa@biograndest.org
03 83 98 49 20)



Nadine PIBOULE
nadine.piboule@biograndest.org





LOGEMENT DES VEAUX : OÙ EN EST-ON ?

Nous vous en avons informé : lors de l'automne 2019, nous avons commencé à avoir des remontées de terrain de producteurs dont le contrôleur leur avait notifié un écart sur le logement des veaux. Cet écart était lié au fait que le producteur n'offrait pas la possibilité à ses veaux d'accéder à une aire d'exercice extérieure, comme stipulé dans le cahier des charges, avec un nombre de mètres carrés minimum précisés dans le règlement. Mais de la même manière que l'accès au pâturage pour les vaches, cet accès à l'extérieur ne sera obligatoire que lorsque les conditions le permettent.

LES ÉLÉMENTS QUE NOUS CONNAISSONS

L'obligation d'accès à l'extérieur pour les jeunes animaux en phase lactée n'est pas une évolution de la réglementation, mais une évolution de son application par les organismes certificateurs (OC) et l'INA0.

En matière d'accès à l'extérieur et de pâturage, le règlement bio précise que « les animaux d'élevage bénéficient d'un accès permanent à des espaces de plein air, de préférence à des pâturages, chaque fois que les conditions climatiques et l'état du sol le permettent, sauf si des restrictions et des obligations relatives à la protection de la santé humaine et animale sont imposées en vertu de la législation communautaire » (Art. 14 RCE 834/2007).

En outre, le Guide de lecture (outil permettant aux organismes certificateurs d'interpréter le règlement) précisait depuis 2013 : « le logement des veaux au-delà d'une semaine doit se faire dans des cases permettant d'accueillir plusieurs animaux dans le respect des surfaces de l'annexe III ». Or l'annexe III indique bien qu'une surface extérieure doit être accessible, en précisant les surfaces minimales en fonction du poids vif de l'animal.



	A l'intérieur (superficie nette dont disposent les animaux)		A l'extérieur (aire d'exercice, à l'exclusion des pâturages)
	Poid vif animal	m ² /tête	m ² /tête
Bovins et équidés reproducteurs et d'engraissement	jusqu'à 100	1,5	1,1
	jusqu'à 200	2,5	1,9
	jusqu'à 350	4,0	3

Cependant, ces dispositions étaient appliquées jusqu'ici avec souplesse par les OC qui ne retenaient pas l'obligation d'accès à l'extérieur pour les veaux, qu'ils soient laitiers ou de boucherie. Pour rappel, le règlement ne fait pas de distinction entre un veau laitier et un veau de boucherie. Il n'est donc pas possible de proposer une application différenciée du règlement entre ces deux filières.

L'aire d'exercice extérieure peut être une pâture. Elle peut être bétonnée auquel cas il faut pouvoir récupérer les jus. Le caillebotis intégral est interdit, il peut recouvrir au maximum 50% de la surface.



LES ÉLÉMENTS QUI RESTENT À DÉTERMINER

Ces éléments restent en discussion et ne doivent en aucun cas être considérés comme actés.

1. L'âge d'accès à l'extérieur

Toutes les familles professionnelles (FNAB, CoopAgri, APCA, Forébio) demandent désormais que l'accès à l'extérieur se fasse à 6 semaines quand les conditions le permettent. Cette proposition a été acceptée par l'administration. Il est désormais bien clair pour l'administration que l'accès à l'extérieur n'est obligatoire que «si les conditions le permettent» (donc qu'il n'y a pas d'obligation d'accès à l'extérieur en permanence).

2. L'âge d'accès au pâturage

Le groupe de travail INAO s'est accordé sur la phrase suivante : «Quand les conditions le permettent, les veaux doivent avoir accès aux pâturages dès que possible et au plus tard à 6 mois. Néanmoins, si les animaux sont abattus entre 6 mois et 8 mois, ils doivent avoir eu au minimum accès au pâturage durant 30 j sur leur durée de vie si les conditions le permettent». Cette formulation préserve la possibilité d'engraisser les veaux rosés en bâtiments pour la finition, tout en s'assurant que cette filière fait bien pâturer au moins 30 jours dans les mois qui précèdent la finition.

3. Le type d'accès à l'extérieur

La FNAB soutient la proposition suivante : un espace extérieur ouvert sur trois côtés, pouvant être couvert au maximum à 95%.

PRÉCISION IMPORTANTE :

Les règles en discussion n'obligent pas forcément les éleveurs à aménager des courettes. En effet, si un éleveur fait sortir ses veaux au pâturage dès que les conditions le permettent, cela rend inutile la mise en place de courettes (puisqu'en étant au pâturage, les animaux sont, par définition, à l'extérieur).

Ainsi, un éleveur qui regroupe ses vêlages au début de l'hiver et sort ses veaux au pâturage au retour de la belle saison, n'a pas d'obligation d'aménager des courettes.

4. Le temps de transition : 5 ans

Cette obligation étant déjà inscrite dans le règlement, les éleveurs doivent théoriquement l'appliquer dès maintenant. Toutefois dans la mesure où cette évolution dans l'interprétation de cette règle est récente et implique des investissements pour les éleveurs, les sanctions devront être différées. De plus : pour la filière veau de boucherie, l'enjeu sera principalement technico économique. En effet, les acteurs de l'aval de la filière sont aujourd'hui en attente d'un veau rosé clair. Or, cette qualité de viande est corrélée à des pratiques d'élevage qui privent les animaux d'exercice et d'herbe fraîche. Dès lors, soit la filière fait évoluer ses attentes, soit les éleveurs parviennent à obtenir la même qualité tout en changeant leurs pratiques. Mais tout cela demande du temps.



QUELS SERONT LES RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION ?

Étant donné que le calendrier du régime de sanctions n'est pas encore défini, lors de votre contrôle, votre organisme certificateur n'a pas à vous sanctionner pour le non-respect de cette règle, mais il peut vous notifier un écart (autrement dit une non-conformité ou un manquement), sous la forme d'un avertissement.

Quand la date à partir de laquelle les sanctions s'appliqueront sera connue (et uniquement à partir de cette date-là), le non-respect de la réglementation concernant l'obligation d'accès à l'extérieur pourra entraîner une sanction, c'est-à-dire le déclassement du lot lors du premier contrôle, puis un écart majeur et la suspension de la certification de l'élevage si aucun aménagement n'était réalisé après 2 contrôles.



CE QUI A ÉTÉ PROPOSÉ PAR BIO EN GRAND EST

Bio en Grand Est se mobilise depuis un long moment sur cette question. Suite à la remontée de terrain de la part d'éleveurs des Ardennes, Bio en Grand Est a fait plusieurs sondages auprès des éleveurs laitiers : un premier afin de connaître le nombre de producteurs qui seraient impactés par cette nouvelle interprétation et un second afin d'appréhender le montant des investissements prévus par les éleveurs. Environ 80 producteurs ont répondu aux questionnaires.

Suite à ces retours, Bio en Grand Est, en lien avec les Chambres d'Agriculture et Ecocert a organisé au cours de l'hiver 2020 des journées portes ouvertes sur la thématique du logement des veaux. Ces journées ont rassemblé plus de 120 personnes. Lors de ces rencontres, Ecocert est revenu sur la réglementation, son interprétation et les sanctions qui pouvaient être données. Des exemples d'aménagements ont été présentés aux différents participants.

Quelles sont les aides mobilisables si je dois mettre mon élevage en conformité ?

Bio en Grand Est a sollicité le Conseil Régional pour mettre en place un dispositif d'aides qui permettra de prendre en charge une partie des investissements que devront faire les éleveurs. S'ils sont plus conséquents, il faudra plutôt solliciter les aides du volet Animal - bâtiments d'élevages, des PCAE.

Le dispositif travaillé avec le Conseil Régional est le dispositif « Investissements d'Adaptation des Elevages ». Ce dispositif, déjà existant, a été retravaillé afin d'intégrer les matériels spécifiques au logement des veaux. Pour être éligible, les investissements doivent atteindre un minimum de 5000 euros. Le plafond d'investissement est à 15 000 euros. Le taux de prise en charge sera de 25%.

Pour les investissements plus importants, il faudra solliciter le PCAE (Investissements pour la Compétitivité et l'adaptation des Elevages Agricoles). La possibilité de déposer un dossier est ouverte depuis le 12 mars 2021. Les dossiers devront être déposés avant le 15 juin 2021 (30 juillet pour les dossiers déposés par un JA). Les dossiers sont propres à chaque ancienne région. Vous pouvez contacter Bio en Grand Est pour obtenir ceux-ci.

Le dossier à remplir est disponible sur le site du Conseil Régional :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/investissements-dadaptation-des-elevages-secheresse/> ou auprès d'Elise SCHEEPERS, chargé de de mission élevage : elise.scheepers@biograndest.org / 07 68 20 71 74

AIDE AUX VEAUX BIO : SUPPRESSION DU CRITÈRE DE COULEUR À PARTIR DE LA CAMPAGNE 2021

C'est une bonne nouvelle pour les producteurs de veaux bio : le critère de couleur de la viande disparaît des conditions d'éligibilité à la prime aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM).

Jusqu'à la campagne 2020, l'éligibilité des veaux biologiques à cette aide était conditionnée par des critères de qualité de la carcasse (couleur, conformation, engraissement) évalués par l'abattoir. Notamment, les veaux bio (hors veaux de type racial Corse) étaient inéligibles dès qu'un de ces critères était vérifié :

- couleur de la viande 4 (correspondant à une couleur rouge se rapprochant de la viande de bœuf) ;
- conformation de la carcasse O ou P (correspondant à une musculature moyenne ou réduite) ;
- engraissement 1 (correspondant à un classement « maigre »).



La suppression de ce premier critère est effective à partir de la campagne 2021, concernant donc les veaux abattus en 2020 même ceux dont la carcasse n'a pas été classée du point de vue de la couleur ou a été classée en catégorie 4. Les deux autres critères relatifs à la conformation et à l'engraissement restent inchangés et s'appliquent.

Cette revendication du réseau Fnab a été permise par deux évolutions. La première est la fin de l'obligation pour les « petits » abattoirs (moins de 2000 veaux) de classer la couleur des carcasses rendant ainsi impossible l'obtention de cette aide pour les éleveurs dépendant de ces abattoirs. La seconde est la nouvelle réglementation Bio européenne qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022. L'accès au plein air, principe clé du bien-être animal, y est renforcé ainsi que l'accès au pâturage des bovins. L'application de ces nouvelles exigences conduira à terme à modifier les caractéristiques de la viande de veau bio ainsi produite.

Attention, pour les veaux sous la mère, ce critère peut exister dans d'autres cahiers des charges (Label Rouge, IGP). L'évolution de ce critère relève de la responsabilité des organismes de défense et de gestion en charge de ces labels.



Elise SCHEEPERS
elise.scheepers@biograndest.org

Amélie LENGRAND
amelie.lengrand@biograndest.org

d'après un article de Virginie PARRAIN, Bio en Normandie



RENCONTRE AVEC SONIA MEIRHAEGHE CÉRÉALIÈRE, PRODUCTRICE DE PPAM ET DE LÉGUMES DE PLEIN CHAMP À FEUGES (10)

Nous sommes allés à la rencontre de Sonia MEIRHAEGHE, Présidente du GAB 10. Installés à Feuges depuis 2018 sur la ferme familiale, son mari et elle ont converti l'exploitation à la bio tout en conduisant de nombreux projets de diversification. La prise en compte de la biodiversité est aussi au coeur de leur démarche.

Peux-tu nous présenter ton parcours ?

J'ai obtenu mon BTS en 2001. J'ai d'abord travaillé chez Arvalis dans le Puy de Dôme puis dans une coopérative de la Loire. En 2009, nous nous sommes installés en Saône et Loire sur une ferme hors cadre familial en polyculture élevage.

Quand s'est posé la question de la succession de la ferme familiale de mon mari à Feuges en 2015, nous avons établi plusieurs scénarios, dont celui de garder la ferme de Saône et Loire, tout en reprenant la ferme familiale.

Finalement, et devant des travaux trop importants côté Bourgogne, nous avons fait le choix de ne concentrer nos efforts que sur une seule ferme et sommes revenus à Feuges en 2018.

Depuis notre retour, les projets de diversification se sont enchaînés : production de plantes aromatiques et médicinales, de légumes de plein champ, de semences fourragères...



Sonia MEIRHAEGHE

notre volonté de ne plus utiliser d'intrants de synthèse, le parti d'une conversion totale a vite été pris. Produire des cultures en phase avec les attentes des consommateurs est primordial pour nous.

« Produire des cultures en phase avec les attentes des consommateurs est primordial pour nous. »

Comment es-tu venue à la Bio ?

Lors de notre retour dans l'Aube, la conversion était déjà lancée sur 3 ha. Sur notre ferme de Saône et Loire, nous étions également posé la question d'une conversion en Bio.

Et puis, au regard des attentes sociétales grandissantes vis-à-vis de la bio, du respect de l'environnement, et à

Présentation de la ferme

Production bio : Céréales, Chanvre, Luzerne, LPC, PPAM et semences fourragères

Débouchés : Coopératives locales, Association « Racine et compagnie » pour la commercialisation des LPC, Négoces de l'Ouest et du Sud de la France pour les PPAM

Surface certifiée bio : Assolement bio mis en commun avec 2 autres fermes et formalisé par une SEP : 350 ha pour les 3 fermes

Conversion : objectif de 100 ha supplémentaires pour atteindre 450 ha pour les 3 fermes.

UTH : 4, bientôt 5

Engagements : Présidente du GAB10, Maire de Feuges, secrétaire au CIVAM de l'Oasis

Tu parles d'un assolement bio géré en commun, quelle organisation avez-vous mise en place ?

Je travaille sur la partie administrative et financière avec Eric. Je gère également la partie liée aux PPAM. Alain et Simon sont plus tournés vers la production.

Le matériel est quant à lui, géré en CUMA.

Quels sont tes futurs projets ?

Nous sommes très curieux et ouverts à de nouveaux projets de diversification. Nous serions par exemple prêts à accueillir un porteur de projet en élevage sur nos terres (berger itinérant ou sans terre, atelier de volailles...).

Nous savons le travail qu'un atelier d'élevage représente et ne souhaitons pas développer un tel atelier seuls, mais aider un éleveur à s'installer et lui prêter main forte serait parfaitement dans nos cordes !

Votre ferme fait partie du réseau des Fermes Bio'diversité, quelle est la place de la biodiversité sur votre ferme et quels aménagements avez-vous réalisés ?

Le travail autour de la biodiversité a été engagé bien avant notre retour. Les premières haies ont été plantées il y a près de 20 ans. Aujourd'hui, nous complétons ce travail avec d'autres éléments de biodiversité (bandes enherbées, implantation de cultures mellifères via les PPAM notamment). Et nous poursuivons aussi les plantations de haies.

Pour nous, il est important d'avoir des écosystèmes bien équilibrés. L'accompagnement de Bio en Grand Est et de la LPO autour du diagnostic biodiversité nous a permis de constater que nous ne partions pas de zéro ; le constat est très positif et nous montre qu'il y a déjà beaucoup d'espèces présentes sur nos parcelles. C'est très positif et cela vient aussi nous conforter dans nos pratiques. Là aussi, la société est en attente d'une agriculture respectueuse du vivant d'une manière générale.

Nous souhaitons poursuivre les plantations, notamment avec des haies productives pour enrichir l'atelier de plantes aromatiques et médicinales.

Que dirais-tu aux producteurs en cours de réflexion sur un passage en bio ?

Depuis plusieurs années, les médias et la réalité du terrain nous renvoient à une image assez terne de l'agriculture (agribashing, manque de stabilité des cours et des prix...)

Se convertir en bio permet de sortir de cette ambiance ; la demande en produits bio reste supérieure à l'offre et chaque nouvelle conversion apporte son lot de projets de diversification très innovants.

Le contexte est donc très favorable aux nouvelles conversions. Tous les feux sont au vert !



Propos recueillis par
Pauline BOGE

pauline.boge@biograndest.org



ABATTOIR MOBILE AVEC CAISSON : UNE PISTE POUR L'ABATTAGE A LA FERME

Un temps d'échange sur la méthodologie d'accompagnement des projets d'abattage à la ferme avec caisson a eu lieu en février. Ce témoignage proposé aux salariés du réseau Bio mais aussi des réseaux partenaires comme les ARDEAR et les Confédérations Paysannes au niveau national a permis de répondre aux sollicitations des réseaux FNAB et Confédération Paysanne sur la méthodologie et le financement de l'accompagnement de projets d'abattage à la ferme avec caisson.

Le GAB 44 et Agribiodrôme proposaient un témoignage méthodologique des projets menés en Loire-Atlantique, Vendée et dans la Drôme.

Les deux projets complémentaires ont permis de comprendre les différences qui influencent la méthodologie de la mise en place d'un abattoir mobile :

- Le projet de la Drôme est un projet de faible volume, 150 tonnes environ, multi-espèces et axé sur un travail avec tâcherons. L'abattoir mobile a été mis en place pour donner suite à une enquête commanditée par les collectivités et répondant à la fermeture d'abattoirs locaux.

- Le projet Loire-Atlantique/Vendée est quant à lui un projet dimensionné à 1500 tonnes pour les porcs et les bovins uniquement et accès sur du salariat et à l'initiative des éleveurs du réseau.

Dans les deux cas, le but des producteurs est de maîtriser les étapes de l'élevage à l'abattage des animaux tout en garantissant leur bien-être et la qualité de la viande produite. L'abattage mobile avec caisson consiste à abattre un animal sur son lieu de vie avant d'être transporté sous forme « carcasse peau » dans un caisson jusqu'à l'abattoir le plus proche afin d'y être dépouillé, éviscéré, découpé et réfrigéré. Ce processus reste moins coûteux que la mise en place d'un camion abattoir qui prendrait en charge l'animal de la mise à mort jusqu'à la réfrigération sur la ferme.

À la suite de la mise en place de l'abattage à la ferme, les producteurs ont choisi d'augmenter légèrement le prix de

leur viande vendue en direct. Ils constatent néanmoins que les consommateurs sont prêts à payer au prix juste pour une viande de qualité et pour les efforts de mise en place de dispositif favorisant le bien-être animal.



Maëlle DROUAILLET

maelle.drouaillet@biograndest.org

Si vous souhaitez des renseignements ou si vous souhaitez être accompagné sur un projet d'abattage mobile, n'hésitez pas à contacter les Chargées de Mission Elevage de votre Région :

- Amélie LENGRAND – Chargée de Mission Elevage Nord Champagne : amielengrand@biograndest.org
- Maëlle DROUAILLET – Chargée de Mission Elevage Sud Champagne : maelle.drouaillet@biograndest.org
- Elise SCHEEPERS - Chargée de Mission Elevage en Lorraine: elise.scheepers@biograndest.org
- Danaé GIRARD – Chargée de Mission Elevage en Alsace : danae.girard@biograndest.org
- Julia SICARD – Chargée de Mission Elevage petits ruminants et volailles en Lorraine : julia.sicard@biograndest.org



UN SUCCÈS POUR LES PRODUCTEURS EN PPAM BIO DU GRAND-EST

Le nombre de producteurs bio de PPAM a augmenté en Grand Est. Ils souhaitent se rencontrer, se former, construire ensemble une filière PPAM bio en région. Bio en Grand Est a pris la décision de mettre en place une commission PPAM bio pour les accompagner.

La création d'une commission PPAM bio en Grand Est est validée depuis le 3 mars dernier. La demande a été portée par Sonia MEIRHAEGHE, productrice en PPAM à Feuges (10), présidente du GAB10 et administratrice à Bio en Grand Est.

En 2019 puis en 2020, une trentaine de producteurs ont initié la création d'un groupe PPAM bio en région. Ils ont exprimé leurs attentes de structuration dans le cadre d'une filière en développement notamment à travers le nombre de personnes en installation, la diversification des fermes en grandes cultures en PPAM et une demande en demi-gros croissante. En février, la rencontre avec William MAROTTE, Président de la Sica rappam et Coralie PIREYRE, chargée de mission PPAM et commercialisation à la FRAB Auvergne-



Rhône Alpes (AURA) a débouché sur la création de la commission, le souhait de se structurer en GIEE, la mise en place d'une liste PPAM d'échanges pour les producteurs.

La formation a abordé les thèmes filière et techniques : histoire de la Sica, structuration, fonctionnement, gestion humaine, matérielle et commerciale, qualité des plantes,

intégration des nouveaux cueilleurs et/ou producteurs cultivateurs, opportunités de développement et contraintes, forces de la Sica, regard de la Sica sur la filière, regards croisés d'un cueilleur et d'un producteur de PPAM, statut du cueilleur, retours sur les travaux de structuration menés en Région AURA... et réflexions sur les actions à mener en Grand-Est.

Nous avons besoin d'être identifiés, représentés, avec le constat par exemple de disparités sur l'installation – équivalent « Surface Minimum d'Installation » présent en Alsace et pas ailleurs en Grand-Est.

Vous êtes invités à rejoindre la commission dès à présent en contactant l'animatrice – carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91.

Vous êtes intéressés pour entrer dans le groupe PPAM Bio en Grand-Est et vous inscrire à la liste d'échanges, prenez contact avec l'animatrice.



Carole TONIN
carole.tonin@biograndest.org

BRÈVES

ZONE DE BUTINAGE : LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES APICULTEURS BIOLOGIQUES

La révision de la réglementation européenne comporte encore une zone de floue sur les règles relatives aux emplacements de ruchers biologiques, lié à la suppression de la dérogation pollinisation. La FNAB a mené pendant l'été 2020 une enquête auprès de 170 apiculteurs bio qui révèle que les impacts pour la filière apicole française vont être considérables. La conséquence de la suppression de cette dérogation entraînerait l'arrêt de la certification biologique de leurs ruchers. Le groupe apiculture biologique piloté par l'INAO est réactivé et se réunira en avril 2021 pour formuler des propositions au Comité National de l'Agriculture Biologique. La FNAB souhaite notamment que soit explorée la piste d'une nouvelle interprétation de la zone de butinage en bio, afin d'imaginer un système de contrôle qui permettra de sauvegarder l'apiculture biologique française, et de permettre qu'un rucher biologique puisse temporairement être situé sur un emplacement non conforme.

Plus d'information sur :
www.biograndest.org



Christophe RINGEISEN
christophe.ringeisen@biograndest.org

FAVORISER LE PEUPLE DE L'HERBE

La strate herbacée est d'une grande importance agronomique mais aussi environnementale. Avec un peu de réflexion, la gestion de l'enherbement peut s'avérer être un levier rapide, efficace et pas cher pour augmenter la biodiversité.

La biodiversité dans la strate herbacée

Elle apporte de nombreux services : amélioration de la structure et de la portance du sol, limitation de l'érosion en créant une zone d'infiltration de l'eau, amélioration du taux de matière organique, augmentation de la biodiversité. Le pâturage, la fauche, le broyage, le travail mécanique du sol sont autant de pratiques qui influencent différemment le cortège d'espèces présent. Si certains oiseaux s'établissent dans les herbes pour y faire leurs nids, ce sont surtout les insectes et araignées qui bénéficient le plus des espaces herbacés. Favoriser des zones enherbées naturelles variées tout au long de l'année permet le maintien d'une mosaïque d'habitats favorables.

Les principes d'une bonne gestion de l'enherbement

Que ce soit au sein des parcelles ou sur des espaces non productifs, quelques principes peuvent être déclinés selon les possibilités techniques et les contraintes :

- Favoriser la flore spontanée : Elle est naturellement la mieux adaptée aux sols et aux pratiques. L'utilisation de semences de prairies avec la marque « végétal local » peut également être un moyen d'éviter des espèces exotiques
- Préférer une faucheuse à une broyeuse : le broyage est à éviter car l'impact sur la faune est plus important. Il faut préférer la fauche avec une hauteur de coupe assez haute (> 10 cm).
- Travail du sol : peut être utile pour la dissémination des plantes à bulbes.
- Maintenir des zones refuges : l'idéal serait d'appliquer différentes pratiques avec une fauche précoce / tardive / aucune intervention durant 1 année, et sur des tronçons définis, afin de toujours laisser une zone refuge.
- Exporter les résidus de fauche : cela permet d'amaigrir le sol et de favoriser la diversité floristique.

Plus d'information :

Fiche technique « gestion de l'enherbement » du guide pratique biodiversité dans les fermes bio, téléchargeable sur : <https://biograndest.org/un-nouveau-guide-pratique-sur-la-biodiversite-dans-les-fermes-bio/>



Christophe RINGEISEN
christophe.ringeisen@biograndest.org

Maximiser les interactions au sein des parcelles

« L'enherbement est un facteur très important pour introduire la biodiversité dans les parcelles. On aura beau planter des haies autour de la parcelle, mais si la fauche est pratiquée 5 fois par an dans l'inter-rang, les espèces restent cantonnées dans les zones refuges. Or, ce que je recherche, c'est de maximiser les interactions au sein des parcelles. Je ne fauche plus et ne pratique plus le labour depuis 10 ans (hormis sur le cavillon). L'herbe représente une seule strate, mais comporte une grande variété d'espèces à ne surtout pas négliger. »

Florian BECK HARTWEG,
viticulteur à Dambach la Ville (67)



CHERCHE. Un associé dans le GAEC pour gérer l'atelier maraîchage – 1 ha + du potentiel
Contact : M. Anchling, Loudresing (57) : 06 88 44 52 97 / marc.anchling@gmail.com

CHERCHE. Repreneur en location 8 ha de terrain certifié bio avec 2 chevaux de trait (avec la calèche), 2 ânes, 1 poney et une vingtaine de brebis. Les terres sont bonnes. Proche de Vittel. Projet en lien avec l'agrotourisme pourrait être intéressant...
Contact : RENAUD Ghislaine, Saint Paul (88) : 06 88 62 98 22 / contact@chambresdhotels-vosges.com

CHERCHE. Plusieurs maraîchers dans le coin de Sarrebourg cherchent de la « farine de paille » bio, de la paille broyée finement en paillette pour nos lits de semences.
Contact : PAILHES Carole, Sarrebourg (57) : 06 30 33 24 40

VEND. Génisses Blondes d'Aquitaines de 18 mois à 2 ans à vendre
Contact : BRICARD Michel, Langres (52) : 03 25 87 07 95 / 07 80 37 54 18

VEND. Vend 5 vaches limousines pleines, vêlage prévu fin avril début mai. Cause : chargement trop important
Contact : HALLET Jérôme, Baalons (08) : 06 65 31 66 70

VEND. Terres Agricoles à Fismes (Marne). Un seul lot composé de 4 parcelles. En classe 1 : 12,5 ha. En classe 4 : 1,5 ha. Prix : 179 000 €
Contact : GIVELET, Fismes (51) : sgiloc@free.fr

VEND. Une quinzaine de balles de foin de 280kg env. de 2019 en bio. Vieilles balles qui ont pris l'eau (à 40%). 10 €/balle
Contact : KLEIN Florine, Hochfelden (67) : 07 60 84 45 76

VEND. 50 bottes de 800kg d'enrubannage de regain
Contact : LACOMBE Manu, Helstroff (57) : 06 74 78 26 17

VEND. Maïs ensilage campagne 2019 (en tas, mais possibilité de mettre en balles rondes)
Contact : SIESS Vincent, Oberlarg (68) : 06 36 04 02 86

VEND. Brebis AB avec ou sans agneaux, disponibles de suite, au choix. Photos et renseignements par mail ou téléphone portable.
Contact : WALTER Michel, Achenheim (67) : mwalter67@free.fr / 06 89 33 53 94

VEND. taureau charolais né sur ferme bio le 04/10/2019
Contact : VOINCHET Brice, Vauxbons (52) : 06 78 04 22 24 / gaecdelojanie@orange.fr

CHERCHE. Génisses ou mâles castrés de 1 à 2 ans ; races charolaises ou limousines
Contact : Mme MARTO, SCEA des 3 Marot, Vrécourt (88) : 06 08 61 13 46 henri.marot@orange.fr

VEND. Graine de luzerne et trèfle violet (en mélange, grande proportion de luzerne) Récolte 2020
Contact : ROBINET Rémi, Bethelainville (55) : 06 98 57 40 38

VEND. 8 génisses aubrac de 24 mois, pour engraissement ou reproduction
Contact : Guillaume VION, Calembourg (57) : 06 76 96 12 45

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre.
 N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !

CHANGEMENT À PARTIR DU MOIS PROCHAIN !

À partir du mois prochain, la bourse d'échange de Bio en Grand Est que vous connaissez laisse place à la plateforme Agribiolien : un site dédié aux annonces pour les producteurs bio !

En tant qu'adhérent, vous pourrez déposer directement vos annonces, faire vos recherches. Parmi les critères, vous pourrez définir un rayon maximum autour de chez vous pour repérer les annonces. La création d'alertes vous permettra d'être tenu au courant directement par mail de la mise en ligne d'annonces qui vous intéressent.

Agribiolien
Échanges directs entre producteurs bio

De nombreuses annonces en ligne près de chez vous
 Visitez le site www.agribiolien.fr



LES RENDEZ-VOUS CONVERSION

Formation

Et si je passais mes cultures en bio ?

01 juin 2021 et une deuxième journée

Lieu : Châlons-en-Champagne (51)

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Réunion d'information

Découverte de la Filière Champagne Biologique

15 avril 2021

Lieu : Villers-Marmery (51) le matin

Lieu : Cernay-les-Reims (51) l'après-midi

Contact : Mathilde BOUSSEL, ACB : animation@champagnesbiologiques.com

Formation

Changement climatique : comment adapter sa ferme en grandes cultures bio et comment participer à son atténuation ?

mai 2021

Lieu : à définir en Meuse (55)

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

Formation

Les plantes bio-indicatrices en grandes cultures bio

mai 2021

Lieu : à définir en Moselle (57)

Avec Jean-Pierre SCHERER, formateur en agronomie spécialisé sol et adventices

Contact : Yoan MICHAUD : yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

Formation

Fertilité des sols, gestion des couverts : vers l'Agriculture Biologique de Conservation

16 juin 2021 + 8h en distanciel

Lieu : à définir en Haut-Rhin (68)

Avec Nicolas COURTOIS, Icosystème

Contact : Julie GALL : julie.gall@biograndest.org / 06 24 06 79 90

Formation

Fertilité des sols, gestion des couverts : vers l'Agriculture Biologique de Conservation

17 juin 2021 + 8h en distanciel

Lieu : à définir en Meuse (55)

Avec Nicolas COURTOIS, Icosystème

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Comment s'adapter aux aléas climatiques et favoriser la biodiversité pour alimenter son troupeau

01 avril, 10 mai et 11 mai 2021

Lieu : Binarville (51)

Avec Lucile PUECH et Meggie GOMBERT, association RENARD et Mathieu BESSIERE, formateur en pâturage tournant dynamique, compréhension et fonctionnement des sols sous prairies à Icosystème

Contact : Amélie LENGRAND : amelie.lengrand@biograndest.org / 06 18 18 72 55

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Foire

Relanges Bio

Samedi 17 et dimanche 18 avril 2021

Lieu : Relanges (88)

Contact : Carole TONIN : carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91

LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU BIO

Assemblée Générale du GAB 54

20 avril

à Noviant aux Prés

Contact : Carole TONIN : carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91

WWW.BONPLANBIO.FR



LE BON PLAN BIO POUR MA COM

PRODUCTEURS OU ARTISANS,
VOUS VOULEZ FIGURER SUR BON PLAN BIO ?
CONTACTEZ-NOUS, C'EST GRATUIT !

Retrouvez tous les rendez-vous du réseau Bio en Grand Est sur notre site internet :

www.biograndest.org/evenements/